

SEANCE DU TRENTE JUIN DEUX MILLE DIX SEPT

Date de convocation

22 Juin 2017

Date d'affichage

22 Juin 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants :

L'An Deux Mille Dix Sept, le Trente Juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BELVAL David, Maire.

PRESENTS : M. BELVAL David - M. THEROUDE Réginald - Mme CHASSEING Françoise - Mme DUCLOS Sylvie - M. SENMARTIN Gérard - M. GRAMMOND Jean-Pierre - M. MOUREY Christian - Mme VANDROMME Marie-Hélène - Mme FAUVEL Sylvie - Mme KORMANN Christelle - M. GOULARD Cyril - M. GUYARD Laurent - M. GALY Sylvain - M. HENONIN Jean-Marc - M. THIBERGE Didier.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie a donné pouvoir à M. HENONIN Jean-Marc

Mme FAY Véronique a donné pouvoir à M. GALY Sylvain

Mme GAULIER Denise a donné pouvoir à M. SENMARTIN

Mme GODEFROY Laetitia a donné pouvoir à M. BELVAL David

M. GRUAIST Jérôme a donné pouvoir à M. GUYARD Laurent

Mme LACAU Ingrid a donné pouvoir à M. GOULARD Cyril

Mme PIAI Nadia a donné pouvoir à Mme FAUVEL Sylvie

ABSENT EXCUSE :

M. DEMAILLY-LAHLOUH Pascal (arrivé en cours de séance)

M. MOUREY Christian a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Jurés d'assises 2018
- Participation frais scolarité 2016/2017 : Commune de MOUY
- Communauté de Communes du Clermontois : renouvellement de la mise à disposition du personnel communal à la Halte Garderie
- Affaires diverses

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Régime indemnitaire personnel communal : modification de la délibération n°2006/54 du 14/09/2006
- SE 60 : Rénovation de l'éclairage public RD 12 nouveau rond-point Intermarché

Et publication ou notification du :

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour modifier l'ordre du jour de la réunion.

Le Maire :

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Signature et cachet

Les Elections Sénatoriales auront lieu le Dimanche 24 septembre prochain.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder ce jour à la désignation des délégués titulaires et suppléants parmi les membres du Conseil Municipal. Pour notre Commune, il faut élire 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Bury ayant une population de plus de 1000 habitants, l'élection se fera sans débat au scrutin secret, sans panachage et à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne par liste.

Monsieur le Maire informe qu'une seule liste a été déposée en Mairie : la liste « Union Municipale de Bury » composée de 7 délégués titulaires (Marie-Hélène VANDROMME - David BELVAL - Ingrid LACAU - Sylvain GALY - Nathalie BLOT-DEGHAYE - Jérôme GRUAIST - Nadia PIAI) et de 4 délégués suppléants (Sylvie DUCLOS - Réginald THEROUDE - Françoise CHASSEING - Didier THIBERGE).

Après le vote des membres du Conseil Municipal, il a été procédé au dépouillement.
La liste « Union Municipale de Bury » a obtenu 22 voix.

A l'issue de ce vote, ont été désignés :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Marie-Hélène VANDROMME David BELVAL Ingrid LACAU Sylvain GALY Nathalie BLOT-DEGHAYE Jérôme GRUAIST Nadia PIAI	Sylvie DUCLOS Réginald THEROUDE Françoise CHASSEING Didier THIBERGE

JURY D'ASSISES - année 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 28 Avril 2017 et demandant aux communes de procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2018. Pour Bury, 6 jurés doivent être désignés et la liste doit être transmise avant le 15 Juillet prochain à Monsieur le Greffier en Chef de la Cour d'Assises du Tribunal de Grande Instance de BEAUVAIS.

Les électeurs suivants ont été tirés au sort :

- Monsieur Pascal STERKE, domicilié 50 rue Noël Ruffier 60250 BURY,
- Madame MOLLIERE Gisèle, domiciliée 52 rue du Château Vert 60250 BURY
- Madame ABECASSIS Lucie épouse SCCELLIER, domiciliée 35 rue Gambetta 60250 BURY
- Madame CHILLY Nicole, domiciliée 3 Maisons Blanches 60250 BURY
- Madame MANIETTE Cécile, domiciliée 157 rue Danton 60250 BURY
- Madame WUILLAUME Nicole épouse VAN UXEN, domiciliée 57 rue Duvivier 60250 BURY

PARTICIPATION FRAIS SCOLARITE - Année 2016/2017 : Commune de MOUY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quatre enfants de Bury ont été scolarisés à MOUY pendant l'année scolaire 2016-2017. Les frais de scolarité s'élèvent à la somme de 1 003 € par enfant, soit un total de 4 012 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge ces frais de scolarité pour ces 4 enfants qui s'élèvent à la somme de 4 012 € pour l'année scolaire 2016-2017.

Monsieur DEMAILLY-LAHLOUH Pascal arrive en cours de séance et participe à la réunion pour les points suivants.

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL : modification de la délibération n° 2006-54 du 14/09/2006

Etant donné le reclassement des agents de la fonction publique territoriale au 01 Janvier 2017 et la modification des grades des cadres d'emploi intervenue dans l'effectif du personnel communal, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de compléter la délibération n° 2006/54 du 14/09/2006 portant sur l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) et l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération n° 2006/54 du 14/09/2006 et d'ajouter les grades suivants aux indemnités ci-dessous :

Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)

Cadres d'emploi	Taux réglementaire moyen (valeur indicative au 01/01/2017)	Coefficient maximum autorisé
<u>ANIMATEURS</u> (indice brut > à 380)	868.15	8

Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

Cadres d'emploi	Taux réglementaire moyen (valeur indicative au 01/01/2017)	Coefficient maximum autorisé
<u>ADJOINTS TECHNIQUES</u> Adjoints techniques principaux 2 ^{ème} classe	475.32	8

<u>ADJOINTS D'ANIMATION</u> Adjoints d'animation principaux 2 ^{ème} classe	475.32	8
<u>AGENTS DE MAITRISE</u> Agents de maîtrise principaux	495.95	8
<u>REDACTEURS</u> Rédacteurs (indice brut ≤ à 380)	595.77	8

SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE : Rénovation Eclairage public – RD 12 Nouveau Rond-point Intermarché

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés.

Vu la nécessité de procéder à la Rénovation Eclairage Public pour la RD 12 Nouveau Rondpoint Intermarché,
Vu le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 09 Juin 2017 s'élevant la somme de 12 237.09 € (valable 3 mois),
Vu le montant prévisionnel du fonds de concours de la Commune de 10 355,18 € (sans subvention) ou 8 806.42 € (avec subvention),

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat [intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité] visé à l'article L.5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés . »

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée. Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics » et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu les statuts du SE 60 en date du 04 Novembre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder à la rénovation Eclairage Public pour la RD 12 Nouveau Rond-point Intermarché,
- Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux,
- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux,
- Autorise le versement d'un fonds de concours au SE 60,
- Inscrit les sommes qui seront dues au SE 60 au Budget Communal de l'année 2017, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint,
- Prend acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50 %,
- Prend acte du versement d'un second acompte de 30 % à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

Commune de : BURY

Localisation : RD 12 Nouveau Rond point Intermarché

Nature du projet : **RENOVATION** DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC.

Payeur : LA COMMUNE

Dossier n° : 2017.0140

Nature des travaux	Coût des travaux HT	Coût des travaux HT après actualisation	Honoraires SPS en %	Honoraires SPS après actualisation	Coût Total HT après actualisation	TVA	Frais de gestion et d'études SE 60	Coût des travaux TTC	Total dépenses subventionnables	Financement EP SE60	Contribution payeur AVEC aides	Contribution payeur SANS aide
							8%			19%		
Basse Tension												
Terrassements BT												
TOTAL BT/TERR BT												
Eclairage public	6 380,63 €	6 827,27 €	- €	- €	6 827,27 €	1 365,45 €	545,18 €	8 738,91 €	7 373,46 €	1 106,02 €	6 288,96 €	7 394,98 €
Terrassements EP	2 554,16 €	2 732,95 €	- €	- €	2 732,95 €	546,59 €	218,54 €	3 498,18 €	2 951,59 €	442,74 €	2 517,46 €	2 960,20 €
TOTAL EP/TERR EP	8 934,79 €	9 560,23 €	- €	- €	9 560,23 €	1 912,05 €	764,82 €	12 237,09 €	10 325,04 €	1 548,76 €	8 806,42 €	10 355,18 €
Génie civil de télécommunications (RT)												
Terrassements RT												
TOTAL RT/TERR RT												
TOTAL	8 934,79 €	9 560,23 €	- €	- €	9 560,23 €	1 912,05 €	764,82 €	12 237,09 €	10 325,04 €	1 548,76 €	8 806,42 €	10 355,18 €



Le Responsable Technique

Fabien NANTIER

9164, avenue des Censives - 60000 Tillé - Tél. : 03 44 48 32 78 - Fax : 03 44 48 32 81 - se60@se60.fr - www.se60.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS : renouvellement de la mise à disposition du personnel communal à la Halte-Garderie

Selon l'article 61 de la loi n° 84-53 du 28/01/1984, la mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emploi, qui est réputé y occuper un emploi, qui continue à percevoir la rémunération correspondante mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir.

Lors de l'intégration de notre Commune à la Communauté de Communes du Clermontois, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que trois de nos agents communaux travaillaient à la Halte Garderie. Une convention de mise à disposition du personnel entre Bury et la Communauté de Communes du Clermontois avait été signée pour une période de 3 ans, du 01/01/2014 au 31/12/2016. Cette convention étant échue, il faut procéder à son renouvellement.

Ces 3 agents sont :

- Mme LENGLET Nathalie : adjoint d'animation principal 2^e classe, pour 5/35^{ème} de son temps d'emploi (animation),
- Mme COURTOT Claudette : adjoint technique pour 7,50/27^{ème} de son temps d'emploi (ménage),
- Mme FLEURY Marie-France : adjoint technique pour 4/35^{ème} de son temps d'emploi (lavage du linge).

Après accord écrit des agents et l'avis favorable en date du 21/03/2017 de la Commission Administrative Paritaire portant sur le projet de renouvellement de la convention de mise à disposition, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ces conventions seront signées prochainement par les deux collectivités pour une durée de 3 ans, du 01/01/2017 au 31/12/2019.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire :

Ecole Moineaux - chenilles urticantes : nous avons réagi rapidement en réglant le problème en une semaine avec un spécialiste qui est venu travailler le samedi.

Pôle Santé : le choix de l'architecte fait par la SAO a rejoint le choix de la Commission Travaux.

Rentrée scolaire 2017 : nous attendons la réponse de la Direction Académique (DASEN) pour l'application des 4 jours. La suppression des NAP permettrait de libérer des heures et des minibus pour répondre à certaines demandes de déplacement de nos seniors.

M. THEROUDE informe que suite à la mise en place du nouveau forage, l'eau semblerait plus douce. Les travaux d'été ont commencé avec les peintures, le sol de certaines écoles et le mur du cimetière.

Le début des travaux au Chenil de Saint Claude est espéré pour septembre-octobre.
Les travaux de ravalement de la façade de la maison LANTEZ vont débiter le 03 Juillet.
L'ascenseur de la mairie devrait être en place pour fin octobre.
Le pont de la rue Gambetta ayant été détruit par un accident de la circulation a été refait la semaine dernière.

Mme CHASSEING :

Le temps de la canicule, la Résidence Personnes Agées ouvre ses portes et met à disposition une salle climatisée pour les personnes âgées de la Commune.
Mur du cimetière : la réception des travaux du chantier école a eu lieu. Tout s'est bien passé.
Le « Vivre à Bury » sera réceptionné en mairie le 06 Juillet prochain et la distribution dans la Commune sera réalisée comme l'an dernier par les « Pass Permis ».
Bibliothèque : nous avons reçu la visite d'un auteur qui a fait une exposition sur la guerre 14/18. Mme NOIZET prépare également un film sur le thème de cette guerre qui sera diffusé en octobre 2017.
Nous avons reçu les remerciements de la CC du Clermontois pour le tri des déchets. Un contrôle a été fait au Cimetière de Mérard.
Téléthon : une réunion préparatoire aura lieu en septembre 2017.
Challenge sportif au City Stade : il aura lieu le 08 Juillet et l'animation sera réalisée par un Pass permis.

Mme DUCLOS :

Rythmes scolaires : l'avis pour les écoles de Bury a été envoyé à l'Inspection Académique pour la semaine des 4 jours, nous attendons la réponse.
Ecole de Mérard : les enfants ont réalisé des panneaux en mosaïque qui ont été installés aux entrées du hameau.
Ecole Bury Centre : cette année, les enseignants ont préparé une kermesse. Tous les enfants participaient et les parents sont venus en grand nombre.
Ecole Moineaux : le spectacle a eu lieu Vendredi 21 Juin et c'était une réussite.
Effectifs pour la rentrée scolaire 2017 : Ecoles maternelles (50 enfants par école) – Ecole Mérard (22 enfants) – Ecole Bury Centre (130 enfants).
Les élèves de CM2 partant en 6^{ème} ont reçu une calculette.

M. GRAMMOND demande quand les travaux de rénovation de l'éclairage public du RD 12 nouveau rond-point Intermarché auront lieu. M. THEROUDE répond qu'ils sont prévus en octobre prochain par le SE 60.

M. SENMARTIN demande si l'on peut traverser au rond-point Lidl. Monsieur le Maire répond que c'est interdit, la signalisation a été mise en place par le Conseil Départemental mais c'est vrai qu'elle n'est pas toujours respectée par les automobilistes.

M. MOUREY signale que la croix de la rue du Château Vert a été enlevée. M. THEROUDE répond qu'elle a été cassée par un camion qui livrait du matériel dans la rue, elle est en réparation et sera réinstallée prochainement.

Mme VANDROMME signale qu'il y a toujours des 4x4 et des quads qui empruntent les champs au lieu des chemins. Elle demande s'il serait possible d'implanter un passage piéton rue Albert Martin après la ferme car la traversée de la rue est très dangereuse.

M. GOULARD :

Rentrée scolaire 2017 : les Conseils d'École se sont réunis pour demander la semaine des 4 jours, les demandes ont été adressées à l'Académie. Mais étant donné que le décret ministériel est sorti après la réunion des conseils d'école, il faut à redélibérer et demander à nouveau l'avis de l'Inspection Académique.
Lundi 3 Juillet, une calculette sera remise aux élèves de CM2 partant en 6^{ème}.
Pour la rentrée de septembre, les effectifs sont en hausse.

M. GALY demande si la déchetterie installée sur la Commune appartient toujours à la Communauté du Pays de Thelle. Monsieur le Maire ne sait pas.

M. THIBERGE a assisté à l'Assemblée Générale de la Mission Locale. Il remettra le rapport à Monsieur le Maire sur les actions réalisées.
Le film tourné par le Centre de Loisirs est terminé.

M. DEMAILLY-LAHLOUH signale à nouveau des émanations de la Société SUEZ Organique installée sur la Commune. Monsieur le Maire dit que les travaux vont démarrer afin d'atténuer les odeurs mais précise que si cela continue, il demandera une réunion en Préfecture.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 h 00.